



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 27 MAI 2023

Affaire n° 16-20230527

Information au conseil municipal de l'attribution d'un marché pour la réalisation et l'installation d'une horloge hydraulique au belvédère de Grand Bassin, à Bois Court

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 mai 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 19 mai 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 35
- représentés : 12
- absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-sept mai à neuf heures quarante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Laurence Mondon, 2ème adjointe

Étaient présents :

Laurence Mondon, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Lechnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Marie-Lise Blas, Jacquet Hoarau par Jean Richard Lebon, Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Augustine Romano par Laurence Mondon, Bernard Picardo par Liliane Abmon, Patrice Thien-Ah-Koon par Marie Hélène Genna-Payet, Catherine Turpin par Mimose Dijoux-Rivière, Martine Corrè par Maurice Hoarau, Véronique Fontaine par Daniel Maunier, Jean-Philippe Smith par Serge Sautron, Josian Soubaya Soundrom par Gilberte Lauret-Payet, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine

Étaient absents :

Jack Gence, Patricia Lossy

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret-Payet a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 16-20230527

Information au conseil municipal de l'attribution d'un marché pour la réalisation et l'installation d'une horloge hydraulique au belvédère de Grand Bassin, à Bois Court

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les travaux d'aménagement de surface basés sur la requalification de l'espace public du belvédère de Grand Bassin, à Bois Court,
- Vu** le rapport n° 16-20230527 présenté au Conseil Municipal du 27 mai 2023,
- Considérant** que ce Belvédère de Grand Bassin à Bois Court est classé comme étant un site touristique remarquable,
- Considérant** que chaque semaine, le Belvédère de Grand Bassin accueille plus de 5 000 visiteurs, aussi bien des touristes que des locaux pour de nombreux usages : aire de pique-nique, marché du terroir, point de vue exceptionnel et panoramique, départ de randonnées,
- Considérant** que le nouvel aménagement favorisera l'augmentation de la fréquentation des visiteurs avec son espace paysager de qualité, témoin de la biodiversité des Hauts,
- Considérant** que sur le point de vue de Grand Bassin, une horloge hydraulique avait été installée en 1987. Cette dernière a malheureusement été détruite lors du cyclone Felleng de 2013, ses tubes de verres ayant éclaté en morceaux sous la pression des vents.
Afin d'apporter une valeur ajoutée à ce site, il est proposé une nouvelle horloge hydraulique, favorisant la magie de l'eau,
- Considérant** que compte tenu de la complexité d'une création d'une telle œuvre architecturale, la Commune a fait appel à un ingénieur en électronique et en design industriel, afin de proposer une performance artistique unique d'une horloge fonctionnant sur un système hydraulique,
- Considérant** que la commune s'est fait assister également d'un expert en horlogerie auprès de la Cour d'Appel de Paris, afin de qualifier l'équipement. Le rapport de l'expert a été rendu en février 2023,
- Considérant** que ce rapport précise que, compte tenu de la conception de la technologie des matériaux employés, des moyens spécifiques de l'artiste architecte, de la complexité, de l'originalité de l'œuvre et de la dimension artistique, l'ouvrage relève d'une création d'œuvre d'art originale unique,

Considérant qu'une consultation a été lancée pour cette opération en marché de procédure adaptée (MAPA) en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° L2125-1 1°, R. 2162-1 à R.2162-3, R. 2162-4 2° à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,

Considérant qu'une seule offre a été réceptionnée, celle de monsieur Alain PERSOUYRE,
Le montant de l'œuvre, total issu du CDPGF, se décompose de la manière suivante :

- * Montant hors taxes : 203 670,54 Euros
- * TVA (sur frais locaux) : 217,40 Euros
- * Octroi de mer 18 % : 32 402,22 Euros
- * TSM 15,00 Euros
- **Montant Total + Droits et taxes : 236 305,16 euros avec une durée de réalisation de 7 mois par l'artiste et comprend :**
 - Habillage du socle béton avec les noms gravés, réalisé en lave et émaillage
 - Électromécanique, 1 motoréducteur triphasé + 6 monophasés, clepsydre de 40 litres motoréducteur triphasé 230V en aluminium peint et limiteur de couple interne finition IP55; Clepsydre de 4 litres motoréducteur monophasé en aluminium peint monophasé 230V avec boîtier de fin de course, contact intégré pour positionnement tous les 180°. Fixation à bride arbres de sortie, 1 bout en Inox claveté
 - Automate programmable et coffret de commande assemblé, coffret de commande permettant la gestion de 7 Clepsydres et de 7 éclairages. Ce coffret de commande métallique comprend l'électromécanique et l'électronique pour piloter 6 motoréducteurs monophasé et un motoréducteur triphasé comportant des fins de courses de positionnement, avec automate et variateur de fréquence, toutes les protections et contacteurs de commandes ainsi que la gestion de l'éclairage de chaque Clepsydre
 - Éclairage intégré projecteurs étanches en acier inoxydable pour chaque clepsydre
 - Câblage : intégré à la structure
 - Structure Inox, ensemble en acier inoxydable de qualité Marine du type Z6CNDT17.12 composée d'un disque de diamètre 3000 mm environ en deux parties avec perçages suivant dessin. 6 doubles couronnes en méplat inox, une couronne extérieure et deux couronnes centrales ainsi que 7 boîtiers inox pour incorporer les moteurs. Base destinée à être scellée dans le socle béton
 - Clepsydres en verre, 1 x 420mm + 6 x 200mm
 - Caisses de transport et emballage
 - Études, plans de détail des différents postes, suivi des entreprises et pose
 - Assemblage y compris socle et tests in situ par 2 personnes (5 jours),

Considérant que les dépenses seront imputées sur le chapitre 21,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 27 mai 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de la Présidente de séance,

Après en avoir débattu,

Prend acte

Article 1 de l'attribution de ce marché à l'artiste Alain PERSOUYRE pour un montant de 236 305,16 € et une réalisation sur 7 mois,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,